

CURSUS CHANT CHORAL ENFANTS EXTERNES (hors temps scolaire)

Ce cursus s'adresse aux élèves scolarisés du CE1 à la 3^{ème} présentant une réelle motivation et un potentiel vocal avéré pour cette discipline.

- Petites voix
- Chœur préparatoire
- Chœur élémentaire

A) CURSUS :

Niveaux CE1/CE2	➤	Petites voix
Durée 2 ans		
⇓		
Niveaux CM1 / CM2	➤	Chœur préparatoire
Durée 2 ans		
⇓		
Niveaux 6 ^{ème} à 3 ^{ème}	➤	Chœur élémentaire
Durée 4 ans		

B) MODALITÉS D'ADMISSION :

Le nombre de places étant limité, l'admission au Conservatoire de Toulouse suppose une sélection des candidats sur des critères d'aptitudes, de niveaux et de motivation.

1 – Petites voix

Aucune connaissance en chant choral n'est exigée.

Ce Chœur propose une activité chorale destinée à des enfants motivés, scolarisés en classes de CE1 et CE2, et présentant un potentiel vocal avéré.

Le candidat débutant doit présenter un test permettant d'évaluer ses aptitudes et ses motivations. Une séance de préparation a lieu la semaine de l'audition.

Ce test comporte des vocalises, une interprétation d'une comptine apprise pendant la séance de préparation, et un court entretien de motivation

Formation musicale:

S'il est admis, le candidat sera automatiquement affecté dans un cours de formation musicale.

2- Chœur préparatoire

Ce Chœur s'adresse à des enfants scolarisés en classes de CM1 et CM2.

Un niveau de formation musicale minimum de 1er cycle 2ème année est requis.

Le test d'entrée comporte des vocalises, l'interprétation d'un morceau préparé par le candidat, le déchiffrage

simple d'une partition, et un court entretien de motivation.
NB : les élèves en cursus chant choral en horaires aménagés primaires (en partenariat avec l'école de Rangueil) ont la possibilité d'assister au cours du mercredi du chœur préparatoire sans audition.

En fonction de la mention obtenue en fin d'année, l'accès à ce chœur est automatique pour les élèves ayant suivi les petites voix (cf D).

Formation musicale :

Le candidat doit se présenter aux tests d'évaluation sauf s'il est déjà inscrit au Conservatoire dans cette discipline.

3- Chœur élémentaire

Ce Chœur s'adresse à des enfants scolarisés au collège de la 6ème à la 3ème.

Un niveau de formation musicale minimum de 1er cycle 3ème année est requis.

Le test d'entrée comporte des vocalises, l'interprétation d'un morceau préparé par le candidat, le déchiffrage simple d'une partition, et un court entretien de motivation.

NB : L'accès à ce chœur est automatique pour les élèves ayant suivi le cursus chant choral horaires aménagés primaires à dominante voix (*école élémentaire Rangueil*).

En fonction de la mention obtenue en fin d'année, l'accès à ce chœur est automatique pour les élèves ayant suivi le chœur préparatoire (cf D).

Formation musicale:

Le candidat doit se présenter aux tests d'évaluation sauf s'il est déjà inscrit au Conservatoire dans cette discipline.

C) ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Chaque chœur comporte deux volets d'enseignement :

- la technique vocale (en petits groupes)
- le chant choral.

Tous les élèves ont obligation de suivre un cours de formation musicale.

D) PROGRESSION DANS LE CURSUS :

1- Petites voix

En fin de 2ème année :

Mentions Très Bien, Bien : accès direct au chœur préparatoire

Mention Assez Bien : accès au chœur préparatoire sur audition d'entrée

2- Chœur préparatoire

En fin de 2ème année, deux orientations sont possibles :

- a) candidature à la Maîtrise dans le cadre des classes à horaires aménagés (cf document spécifique aux CHAM)
- b) poursuite du cursus externe avec le chœur élémentaire

Mentions Très Bien, Bien : accès direct au chœur élémentaire

Mention Assez Bien : accès au chœur élémentaire sur audition d'entrée

3- Chœur élémentaire

A l'issue du chœur élémentaire, plusieurs orientations sont possibles sur proposition du collège des professeurs :
choeur des jeunes (ou ado), choeurs adultes.